

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ**

DATE DE CONVOCATION : 04/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-huit heures, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 4 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de MONTMARAULT sous la présidence de Madame SOUILLAT Laëtitia, Présidente.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SIDERE JérémY (CHAPPES), BENATALLAH Hakim (CHAPPES), DOVILLAIRE Céline (CHAVENON), VISINONI Stéphanie (DEUX CHAISES), ROHAC Laure (LOUROUX DE BEAUNE), COLLIN Solène (MONTMARAULT), PRENEY Martine (MONTMARAULT), SOUILLAT Laëtitia (MONTMARAULT), MATHURIN Sandrine (MURAT), DENNEQUIN Laurent (MURAT), DEPRESLE Sylvain (ST BONNET DE FOUR), LAURENT Jean-Pierre (ST MARCEL EN MURAT), LAURENT Christian (ST MARCEL EN MURAT), AUTISSIER Marie-Claude (ST PRIEST EN MURAT), MELIN Joëlle (ST PRIEST EN MURAT), ALLOIN Viviane (SAZERET), CHOMONT BENY Christelle (TARGET), RUGE Delphine (TARGET).

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

MARKOWSKI Séverine (BEAUNE D'ALLIER), GOSSELIN Noémie (BEAUNE D'ALLIER), LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), NEDELEC Aline (BLOMARD), GOUNON Mickaël (CHAVENON), BOUCHON Carine (DEUX CHAISES), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE), SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAULT), BLANCHET Julien (ST BONNET DE FOUR), SANVOISIN Sylvie (SAZERET), BAUDOUX-CROCHET Christine (VERNUSSE), DAFIT Lionel (VERNUSSE), GORBINET Stéphane (VOUSSAC), VALERY Maxime (VOUSSAC).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Martine PRENEY a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025**
- **Autorisation comptable à régulariser les écritures de cession des bâtiments du collège au conseil départemental**
- **Décision modificative pour l'amortissement des conteneurs**
- **Convention pour la mise en surnombre de l'agent portant sur le coût financier, les modalités...**
- **Questions diverses**

Les maires des 15 communes membres ont été conviés à cette réunion.

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ**

Modification de l'ordre du jour :

Madame la Présidente demande une modification de l'ordre du jour : ajout d'une délibération

- Convention d'honoraires.

2025-016 : 5.2 Fonctionnement des assemblées : Proposition de modification de l'ordre du jour

Madame la Présidente expose aux membres du comité syndical qu'il convient de décider l'ajout d'une question à l'ordre du jour de cette séance.

Cette question ne peut être différée au prochain comité syndical : il s'agit d'étudier la proposition d'honoraires du cabinet d'avocats LEGAL ID, AARPI Inter Barreaux dans le cadre de la dissolution du syndicat.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide d'ajouter cette question à l'ordre du jour de la présente séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2025 :

Les membres du comité syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et les signatures suivent.

2025-017 : 7.1 Décisions budgétaires : Autorisation comptable à régulariser les écritures de cession des bâtiments du collège au conseil départemental

La Présidente informe que le terrain et les bâtiments du collège sont inscrits à l'inventaire du SIESS. Or, ces propriétés ont été transférées par la commune de MONTMARAULT au Département de l'Allier par acte de vente du 4 mars 2010.

Dans le cadre de la dissolution du SIESS, il convient de régulariser cette situation en transférant de l'actif du SIESS ces éléments pour les inscrire dans l'actif de la commune, propriétés de la commune de MONTMARAULT jusqu'en 2010.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 18 voix pour, autorise le Service de Gestion Comptable de Montluçon à procéder aux écritures de régularisation de l'inventaire suite à la cession du collège Jeanne Cluzel au Département de l'Allier.

SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ

2025-018 : 7.1 Décisions budgétaires : Décision modificative pour l'amortissement des conteneurs

La Présidente rappelle que, par délibération 2025-13 du 10 septembre 2025, le comité syndical a décidé le don des 2 conteneurs alimentaires d'une valeur nette comptable de 282.12 € au SRPIC (Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de la Région de Montmarault), à la dissolution du SIESS.

Afin de faciliter cette opération, et sur conseil du Service de Gestion Comptable, il est proposé d'inscrire les écritures d'amortissement 2026 sur le budget 2025.

Par conséquent il convient de voter une décision modificative.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 18 voix pour, approuve la décision modificative n°1 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	282,12	28188 (040) : Autres	282,12
	282,12		282,12

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-282,12		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	282,12		
	0,00		
Total Dépenses	282,12	Total Recettes	282,12

Convention d'honoraires

Le cabinet Legal Id a été sollicité sur le dossier de la convention d'affectation du personnel suite à la dissolution du SIESS par le maire de Montmarault. Le cabinet a pris contact avec la présidente pour expliquer plusieurs points du dossier.

Suite à cette prise de contact, deux représentantes du cabinet (une avocate et une juriste) sont présentes à la réunion du comité de ce jour pour donner des éclaircissements sur les droits et les devoirs des communes membres.

Afin de suivre et apporter leur aide dans le dossier de la dissolution et de la mise en surnombre de l'agent, une convention d'honoraires est proposée.

Mme la Présidente fait lecture de la convention et demande au comité l'autorisation de la signer.

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ**

2025-019 : 1.1 Marchés publics : Convention d'honoraires

La Présidente informe qu'elle a sollicité le cabinet d'avocats LEGAL ID, AARPI Inter Barreaux afin que le syndicat soit accompagné dans la procédure de dissolution et dans la gestion du sort de son agent titulaire.

Elle fait part des termes de la convention d'honoraires présentée, et notamment les conditions financières.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 18 voix pour, autorise la Présidente à signer la convention d'honoraires présentée.

Convention pour la mise en surnombre de l'agent portant sur le coût financier, les modalités...

Chaque délégué et chaque maire ont reçu par mail le projet de convention établi par la Sous-Préfecture de Montluçon.

Il est fait lecture du dernier courrier de la Sous-Préfecture du 13 novembre portant sur les conclusions de l'administration centrale, concernant la mise en surnombre de l'agent.

L'agent ne pourra être mis en surnombre que sur une seule commune ; tous s'entendent pour nommer la commune de Montmarault, considérant qu'il s'agit de la commune la plus importante et qu'elle a un secrétariat ouvert en permanence.

Le syndicat du Collège doit faire des propositions de reclassement à l'agent. Au-delà de trois refus de propositions sérieuses, un licenciement serait possible.

L'assemblée demande une simulation du coût de la mise en surnombre pour chaque commune.

La présidente devra envoyer au cabinet Legal Id les 12 derniers bulletins de salaire de l'agent, ainsi que les conventions en cours.

Un envoi de courrier au conseil départemental sera étudié par le cabinet Legal Id par rapport à la mise à disposition en cours de notre agent.

La présidente du SRPIC, Mme Preney, a calculé le temps de travail de Mme Deschaume pour les tâches réellement effectuées pour les élèves du premier degré à 7h33 par semaine.

Groupama, assureur du syndicat, sera contacté afin de connaître la prise en charge au niveau du service juridique.

L'agent, Madame Deschaume, aura un rendez-vous téléphonique avec la présidente, afin de lui faire savoir que des propositions de poste lui seront faites par voie de courrier.

Le cabinet Légal Id établira un nouveau projet de convention qui sera soumis à l'ensemble des membres convoqués ce jour.

**SIESS DE MONTMARIAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ**

QUESTIONS DIVERSES

Sans aucune autre question, la séance a été levée.

Délibérations :

2025-016 : 5.2 Fonctionnement des assemblées : Proposition de modification de l'ordre du jour

2025-017 : 7.1 Décisions budgétaires : Autorisation comptable à régulariser les écritures de cession des bâtiments du collège au conseil départemental

2025-018 : 7.1 Décisions budgétaires : Décision modificative pour l'amortissement des conteneurs

2025-019 : 1.1 Marchés publics : Convention d'honoraires

La Présidente,

Laëtitia SOUILLAT

La Secrétaire,

Martine PRENEY